

# CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT DE MOBY S.P.A., MILAN

Les conditions générales de transport suivantes sont à disposition à tous les guichets, dans les bureaux de Moby S.p.A. de Moby Lines Europe GmbH et dans les agences de voyage. Le terme "Passager" correspond à chaque personne transportée selon les présentes conditions générales. Le passager est tenu de respecter les directives italiennes et étrangères et les instructions de l'entreprise de transport (aussi bien l'entreprise contractuelle que l'entreprise qui effectue le transport) et du commandant du navire.

Le(s) terme(s) "entreprise de transport" et/ou "transporteur" correspond à l'entreprise Moby S.p.A. dont le siège social est situé à Largo Augusto 8, 20122 Milan, Italie ou à l'entreprise qui effectue le transport. Moby S.p.A. se réserve expressément le droit de confier le transport à d'autres navires de notre société maritime ainsi qu'à d'autres sociétés maritimes de l'Europe de l'ouest, même après conclusion du contrat. Les réclamations sont exclues dans la mesure où Moby S.p.A. Milan ne les reçoit pas dans les 30 jours suivants la date de départ (du navire).

**1.-REGLEMENTATION DES TRANSPORTS:** L'objet du contrat correspond à la prestation de transport conformément à l'art. 396 sqq cod. nav. [codice della navigazione: code de la navigation]. Les données du navire qui effectue le transport sont uniquement indicatives, étant donné la possibilité que l'entreprise de transport mobilise un autre navire provenant d'une autre entreprise de transport. L'entreprise de transport décline toute responsabilité concernant les dommages causés aux passagers par le retard ou la non-exécution du transport, si l'évènement est déclenché accidentellement à cause d'une force supérieure, des mauvaises conditions météorologiques, de grèves et de problèmes techniques dus à une force supérieure ou autres raisons pour lesquelles l'entreprise de transport n'est pas responsable. Le commandant du navire a le droit, quoi qu'il arrive, de modifier l'itinéraire si des événements pouvant porter atteinte à la sécurité du navire ou des passagers. Les offres et conditions publiées peuvent être soumises à des modifications jusqu'à la distribution des billets. En ce qui concerne le régime de responsabilité pour le transport de passagers, de voitures et autres, ce qui n'est pas pris en compte dans les conditions générales est expressément stipulé dans les directives du code de navigation italien en vigueur. Les passagers sont responsables de leurs bagages et des objets s'y trouvant jusqu'à débarquement. Les horaires indiqués pour la traversée sont indicatifs et sont à chaque fois calculés selon la distance entre les ports et des conditions météorologiques favorables. L'entreprise de transport n'assume aucune responsabilité en cas de retards causés par des opérations portuaires. Aux horaires et tarifs publiés, des changements sont sous réserves. Veuillez emporter un prospectus valide, car vous y trouverez entre autre d'importants numéros de téléphone.

**2.-VALIDITE DU TICKET:** Le ticket est délivré nominativement, il ne peut pas être transféré à une autre personne et il n'est valable que pour les traversées indiquées sur ce dernier. Le passager doit garder le ticket et le présenter à la demande d'un officier ou d'un représentant du vecteur. S'il n'existe pas de titre de transport valable, le double du prix du voyage est demandé et éventuellement des dommages et intérêts sont exigés. Les confirmations des traversées effectuées par les agences de voyage sous la forme de lettre ne peuvent pas être acceptées. En cas d'indications incorrectes du nombre de personnes, de véhicules etc., le montant de la différence doit être versé sur place. Pour des indications erronées concernant les longueurs et les hauteurs il peut être nécessaire d'être mis sur une liste d'attente et l'embarquement peut être refusé. Il ne peut pas être délivré de tickets open date. Aux réservations faites en Italie s'appliquent les conditions de voyage italiennes. Lors de l'achat du billet, le client se doit de contrôler que les indications données correspondent avec sa réservation. Le vecteur n'assume pas de responsabilité pour une fausse émission de ticket. Au moment de l'achat du ticket, le client doit vérifier que les renseignements indiqués concernant la voiture correspondent à ceux de la carte grise.

**3.-ANNULATIONS/REMBOURSEMENTS:** Suppléments et coûts divers ne sont pas remboursables. Toutes annulations doivent être effectuées par écrit et être confirmées par Moby avant le départ (également possible en route dans chaque agence de voyage avec agence - Moby). Pour l'annulation (obligatoirement

par écrit) de réservations au tarif normal des frais sont facturés indépendamment du fait que le ticket ait déjà été délivré ou non. Ceci de la manière suivante (pour le calcul des frais, le jour de retour n'est pas compté): Pour la SARDAIGNE et la CORSE: jusqu'à 30 jours avant le départ: 10% du prix du voyage; entre 29 jours et 48 heures avant le départ: 20% du prix du voyage; entre 48 heures et 4 heures avant le départ: 50% du prix du voyage; pour l'achat d'un ticket le jour du départ, lors de non apparition ou d'annulation plus tardive 100% du prix du voyage. ILE D'ELBE: jusqu'à 30 jours avant le départ: 10% du prix du voyage; entre 29 jours et 10 jours avant le départ: 20% du prix du voyage. Pour des annulations plus tardives pas de remboursement. Le ticket peut toutefois être utilisé à condition d'une réservation préalable au cours de l'année de l'émission pour une traversée vers l'île d'Elbe (les différences Saisonnières etc. sont facturées). En cas de non présentation pour la traversée sans annulation, pas de remboursement.

**Tarifs spéciaux "Best Offer" ainsi que les tarifs Moby Pex, voir conditions générales point 6.**

**4.-PERTE DU TICKET:** La perte ou le vol d'un ticket doit être immédiatement signalé au bureau portuaire. Il n'est autorisé de délivrer des billets de remplacement que si le billet perdu n'a pas encore été utilisé, qu'il existe une réservation et que le voyageur peut présenter sa carte d'identité ou son passeport. En général nous facturons directement sur place un montant de 10 € pour l'émission d'un billet de remplacement.

**4a.-NON RECEPTION DE BILLET LORS D'UNE RESERVATION EFFECTUEE:** Lors de l'achat du ticket en ligne sur le site Moby, l'entreprise de transport décline toute responsabilité dans l'éventualité où le client n'ait pas obtenu son billet pour des causes comme une mauvaise adresse donnée, un dysfonctionnement des connexions d'internet et téléphonique du client ou des problèmes techniques chez le client. Le client est prié de contacter immédiatement la centrale de réservation par email à [info@mobyline.fr](mailto:info@mobyline.fr). Une copie du ticket sera émise, moyennant la somme de 10 €, seulement si le ticket original n'a pas encore été utilisé.

**5.-CHANGEMENT:** Pour chaque changement (Obligatoirement par écrit) valable également pour changement de nom et pas d'autre contre indication dans les conditions (aussi par téléphone) seront facturés avec 10 € (en plus du supplément de prix éventuellement nécessaire) pour les modifications au cours de la haute saison, le nombre de personnes ou le changement de véhicule. L'inversion de la ligne et la variation de la destination (exemple: de la Corse vers la Sardaigne) comporte l'annulation de la réservation, avec les pénalités et l'émission d'un nouveau billet. Le jour de la modification de la réservation ainsi que le jour du départ ne sont pas pris en compte. Si les modifications de réservation sont autorisées, elles sont possibles jusqu'à 90 minutes avant le départ, mais uniquement pour les dates figurant dans le prospectus valable de Moby. A partir de 9 jours avant le départ le prix du ticket ne change pas si, en raison du passage à la saison suivante, le prix final de la nouvelle réservation est inférieur à celui de la traversée initialement réservée; en d'autres termes, c'est le montant original de la réservation qui est facturé. "Best Offer" et Pex tarif voir conditions générales point 6. Aux modifications de réservation faites en Italie s'appliquent les conditions de voyage italiennes. Les tickets modifiés à la main et non pourvus du tampon de MOBY Lines Europe, ne sont pas acceptés. Annulations partielles (par exemple en cas de diminution du nombre des personnes, des cabines, etc.) pour le calcul des frais, veuillez voir point 3 et 6 des conditions générales.

**6.-TARIF SPECIAL:** (Best Offer ainsi que tous les tarifs Pex) limités selon la disponibilité et seulement valable dans le Tarif Best Price A. Les tarifs spéciaux ne peuvent pas être appliqués rétroactivement. Valables sont également les conditions d'application supplémentaires de chaque tarif spécial. Suppléments et coûts divers ne sont pas remboursables. Toutes les offres publiées sont valables à la date du 06/12/2011 et ne comprennent pas les offres spéciales et les campagnes promotionnelles exceptionnelles éventuellement proposées par l'opérateur dans le courant de la saison, qui pourront déroger des offres et conditions dont le client a bénéficié au moment de l'acquisition sans effets rétroactifs possibles. SARDAIGNE, CORSE: En cas



d'annulation, le montant total de toutes les catégories et passagers figurant sur le ticket vous sera facturé à 100%. Suppléments et coûts divers ne sont pas remboursables. En cas de non présentation également par traversée simple, pas de remboursement. Modification et changement de nom sont possibles jusqu'à 4 heures avant le départ. Nous facturons 10 € pour toute modification sur la Corse et 25 € sur la Sardaigne, majorée des éventuelles différences tarifaires. L'ILE D'ELBE, SARDAIGNE VIA LA CORSE (SARCORS): Les tarifs spéciaux ne peuvent être ni modifiés ni remboursés. En cas d'annulation le montant du ticket vous sera facturé.

**7.-CHECK-IN:** L'enregistrement des passagers avec véhicules doit se faire au moins 90 minutes avant le départ, celui des passagers à pied 30 minutes avant. Si ces délais ne sont pas respectés, votre réservation ne pourra être garantie.

**8.-VEHICULES/PARTICULARITES:** Il est impératif de choisir la catégorie appropriée qui est attribuée au véhicule. Au moment de la réservation veuillez communiquer le numéro d'immatriculation. Vous trouvez la description soit dans le prospectus soit sur notre site internet. Nous attirons votre attention sur les points suivants: A) Les véhicules fonctionnant au gaz doivent être inscrits à part, lors de la réservation et lors de l'embarquement. B) Il faut éteindre les systèmes d'alarme et les dispositifs d'antivol sur le bateau. Le propriétaire du véhicule est prié de tirer le frein à main, de passer une vitesse, d'éteindre les lumières et de verrouiller le véhicule. C) Pour les indications de longueur, largeur et hauteur, nous avons besoin des dimensions totales des différents véhicules y compris les porte-bagages à l'arrière ou sur le toit. En cas d'indication erronées et/ou en cas de non-observation des prescriptions supplémentaires vous sera facturé (en plus 50 € de frais) et il peut être nécessaire d'être mis sur une liste d'attente et l'embarquement peut même être refusé. Camions et véhicules avec plus de 1500 kg de charge ne valent pas comme véhicules spéciaux, mais comme véhicules de charges. Ceux-ci doivent être réservés séparément. Les bicyclettes emmenées peuvent être transportées - s'il vous plaît, veuillez voir les conditions sur la page 5 ainsi que les parties de prix respectives. Selon le code de la navigation n. 412 et 435 les dégâts causés par nos bateaux aux voitures ou autres véhicules, doivent être signalés avant le débarquement. Le passager doit signaler le dégât immédiatement à un officier compétent, remplir et signer un formulaire de déclaration de dégâts. Sans ce formulaire, un dédommagement n'est pas possible.

**9.-ANIMAUX DOMESTIQUES:** Les animaux domestiques sont acceptés à bord et leur passage est payant. Ils doivent être vaccinés (certificat de vaccination indispensable). Les animaux domestiques ne sont pas acceptés dans les cabines ou dans la salle des fauteuils. Ils sont par contre permis sur les ponts externes du navire ou bien dans les chenils mis à disposition. Lorsque tous les logements sont pris, les animaux doivent être placés sur les ponts extérieurs du ferry. Il est interdit de laisser des animaux dans les véhicules, de les emmener dans les cabines, dans les salles où se trouvent les fauteuils et de manière générale à l'intérieur du ferry. La laisse et la muselière sont obligatoires. Les propriétaires des animaux doivent s'informer et tenir compte des prescriptions d'entrée dans les pays visités.

**10.-CONDITIONS DE TRANSPORT DES ARMES ET MUNITIONS:** Par rapport aux articles 328 du 15/02/1952 Art.384 - Tout passager souhaitant transporter une ou des Arme(s) ou /et des Munitions devra remettre les armes et munitions au capitaine du bateau qui se chargera de les garder jusqu'au moment du débarquement. Pour les personnes dont le métier implique l'utilisation d'une arme ou de munitions, il est impératif de le déclarer et de présenter un justificatif écrit. L'arme ainsi que les munitions ne pourront lui être confisqués qu'en cas de force majeure, qui après révision de l'exactitude des événements, devra lui être confirmé par écrit. Selon l'article 1199, paragraphe 2 c'est un délit de ne pas déclarer le port d'armes et de munitions.

**11.-INDICATION IMPORTANTE:** Conformément aux directives n. 251 du 13-10-1999 et aux directives de l'UE 98/41 du 18-06-1998 et en raison de la régulation de l'antiterrorisme et du code ISPS nous aimerions informer nos clients sur les points suivants: ART. 4 Chaque passager nécessitant une aide ou une assistance particulière en cas de situation d'urgence doit immédiatement au moment de l'embarquement informer de ce fait le vecteur. Tous les passagers doivent dès la réservation donner les indications suivant-

tes: nom de famille, prénom (ou initiale), sexe, catégorie d'âge (bébé, enfant, adulte). Toute modification concernant les indications ci-dessus qui surviendrait dans l'espace de temps entre la réservation et la traversée doit être immédiatement communiquée. Les coordonnées personnelles ne sont utilisées que pour la durée prévue et en relation avec les directives de l'UE. Le voyageur est tenu d'observer et de respecter les conditions et les lois d'entrée dans les différents pays visités [par exemple nous exigeons la présentation d'un passeport ou d'une carte d'identité (aussi pour les enfants)] pour les voyages de/en France, Italie]. Les frais qui surviendraient en raison du manque de papiers nécessaires à l'entrée dans les pays, ne peuvent pas être imputés à l'entreprise de transport. Les passagers, ayant besoin d'aide (personnes dont la mobilité est restreinte ou en fauteuil roulant) sont tenus à se présenter, au moins deux heures avant l'embarquement, au personnel de bord, afin que nous puissions prendre nos dispositions pour venir à leur rencontre (place de parking prêt de l'ascenseur). Nos tarifs spéciaux (si pas d'autre contre indication) sont uniquement valables pour motos ou voitures de tourisme, c'est à dire. VOITURES qui sont dans le prospectus, indiqués comme VEHICULE PARTICULIER, ou MOT. Longueur maximale 5 mètres, hauteur maximale 2.20 mètres. Voitures de livraison chargées ou vides et véhicules qui sont prévus pour le transport de marchandises ne sont pas autorisés pour ces tarifs. Best Offer est seulement valable si vous voyagez avec un véhicule motorisé de la cat. voiture. Si celui-ci manque à l'embarquement ou s'il s'agit d'un véhicule spécial, la compagnie se réserve le droit de vous mettre en facture ce qui est dû ainsi qu'une pénalité.

**12.-LES RESERVATIONS DE CABINES ET DE FAUTEUILS:** Les passagers ayant une réservation de cabines et de fauteuils doivent se présenter dès l'embarquement à la réception du bateau. 90 minutes après le départ les places vides seront données à des passagers de la liste d'attente. Les cabines sont à la disposition jusqu'à 1 heure avant l'arrivée. Les cabines réservées à bord sont comptées au tarif valable avec un supplément de 10 €.

**13.-TAXES PORTUAIRES ET REGIONALES, SUPPLEMENTS, COÛTS DIVERS:** Sont compris dans le prix du billet: les suppléments et coûts divers ne sont pas remboursables. Des changements sont possibles à tout moment jusqu'à la délivrance du billet.

**14.-INDICATIONS DE SECURITE, PAYEMENT ISPS:** En conformité au code international ISPS relatif aux normes antiterroristes, nous informons les passagers qu'ils sont tenus à présenter le billet de voyage et la carte d'identité à tout contrôle effectué par un officier du navire. Ils se doivent aussi de consentir à d'éventuelles inspections de leur bagages si cela leur est demandé. Ces dits contrôles peuvent aussi être effectués par les autorités portuaires. En outre, en relation à l'application du code ISPS, le vecteur informe que les autorités du port pourraient disposer d'un paiement de taxes supplémentaires, aussi après l'impression de la brochure. Lorsque les bateaux sont au quai, veuillez respecter une distance de sécurité de 50 m autour du navire.

**15.-EMBARQUEMENT:** Il est absolument interdit de descendre du navire après avoir effectué l'embarquement. Veuillez s'il vous plaît retirer du véhicule les objets dont vous aurez besoin pendant la traversée, car l'équipage ferme les ponts parking après l'appareillage et vous n'avez dès lors plus accès à votre véhicule. Si le ferry comporte des entrées séparées pour les passagers, seuls les conducteurs des véhicules seront autorisés à faire rentrer/sortir ces derniers du garage. Les passagers du véhicule montent sur le bateau et en descendent par les entrées des passagers. Si des passagers ont besoin d'aide à l'embarquement (handicap, locomotion restreinte, etc.), il faut le signaler lors de l'enregistrement.

**16.-DECLARATION RELATIVE A LA VALEUR DU VEHICULE TRANSPORTE:** Nous précisons, qu'en dérogation à l'article 423 du Code de la navigation, le vecteur renonce au recours à la limite de compensation de dommage d'une valeur de 103,29 €. Cette clause n'est cependant applicable qu'aux dommages matériels directs subits par le véhicule pendant le transport et imputables à la seule entreprise de transport car dans ce cas, toutes les conditions légales et contractuelles nécessaires à faire valoir de tels dommages et intérêts sont réunies. C'est la raison pour laquelle les dommages seront compensés intégralement et ce, sans plafonnement. Le présent renoncement



rend donc superflue la présentation de la déclaration relative à la valeur du véhicule transporté.

**17.-TRANSPORT DES FEMMES ENCEINTEES:** Les femmes enceintes doivent présenter à l'officier de bord une attestation médicale certifiant que le voyage est possible. L'attestation médicale ne doit pas être daté de plus de 48 heures de la date du voyage. La passagère accepte au moment de l'embarquement que des soins médicaux adéquats ne sont pas disponibles à bord et que l'aide extérieure pourrait être difficile à obtenir du aux conditions spécifiques maritimes. Moby ainsi que son personnel décline toute responsabilité en cas d'incidents.

**18.-LES ENFANTS ET JEUNES** de 12 jusqu'à 17 ans compris pourront voyager sans être accompagnés si l'autorisation respective de la personne investie de l'autorité parentale a été accordée sous forme écrite (rédigée impérativement en langue italienne, y compris une copie de la carte d'identité ou du passeport de la personne investie de l'autorité parentale) ou si le responsable du groupe, une personne majeure, assume la responsabilité. Les enfants de moins de 12 ans ne sont autorisés de voyager en navire qu'en compagnie d'un adulte. Pour le voyage en France ou en Italie les mineurs doivent présenter des papiers d'identité valables. Le transport d'enfants de moins de 4 ans est compris dans le prix. Ils n'ont toutefois aucun droit à leur propre place assise ou leur propre lit de cabine. Les enfants entre 4 et 11 ans inclus ont 50% de réduction sur le tarif passager (sans les taxes).

**19.-NUMERO DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION:** En raison des considérations de sécurités valables, les sociétés de ferries doivent annoncer le numéro d'immatriculation aux autorités portuaires pour les traversées. Pour cette raison il faut indiquer ce numéro lors de la réservation. Pourtant ce n'est actuellement pas nécessaire pour les voyages vers l'île d'Elbe.

**20.-OBJETS PERDUS:** Si le passager aurait oublié ou perdu des objets personnels à bord, il peut le signaler à l'admission du bateau. Après le débarquement vous avez l'occasion sur le site de Moby de télécharger un formulaire, celui-ci alors complété devra être adressé à notre boîte e-mail suivante: oggetti.smarriti@moby.it. Le service correspondant engagera des enquêtes et vous informera sur le résultat. Le vecteur ne prend aucune responsabilité et ne dédommage pas les objets perdus ou oubliés à bord.

**21.-SOINS MEDICAUX:** Pendant nos traversées plus longues, un médecin est à bord qui vous porte secours en cas d'urgences ou de maladies aiguës. Pourtant il n'est pas responsable des personnes malades qui ont besoin des soins médicaux pendant le voyage. Celles-ci doivent emmener une personne qualifiée et présenter, s'il est désiré, une attestation pas plus âgée que 48 heures. L'entreprise de transport peut refuser un transport en cas de non présentation d'une attestation correspondante prouvant la capacité de ré-

liser ce voyage ou en cas d'apparition de la maladie directement avant ou lors de l'embarquement. L'embarquement peut également être refusé aux passagers qui représentent un risque pour eux-mêmes et pour les autres passagers, par exemple en raison d'une maladie non enregistrée, d'influence de l'alcool, des hallucinogènes etc. et/ou dans ce cas le passager peut être rendu responsable pour tous les dommages causés envers le navire, l'entreprise de transport ou des tiers.

**22.-MISE A JOUR:** Nous nous réservons le droit, après l'impression des prospectus, de procéder à des modifications des conditions générales de transport de passagers avec ou sans véhicule, des prix ou des départs et de les publier sur Internet à l'adresse suivante: [www.mobylines.fr](http://www.mobylines.fr).

**23.-LES GROUPES:** Moby a des conditions de groupes spéciales. Celles-ci vous seront transmises en cas de demande.

**24.-FRET:** Camion, transporteur (à partir de 6 mètres), voiture de livraison chargé ou vide et véhicules qui sont prévus pour le transport de marchandises ainsi que les véhicules avec plus de 1.500 kg de charge ne valent pas comme véhicule spécial, mais comme véhicule de fret. Ceux-ci doivent être réservés séparément. Veuillez vous adresser à [info.merci@moby.it](mailto:info.merci@moby.it) ou par Fax au 0039-058620909.

**25.-CLAUDE DE MEDIATION:** MOBY Lines Europe GmbH, Wilhelmstrasse 36-38, 65183 Wiesbaden, n'arrange des transferts par ferry que pour l'entreprise de transport MOBY S.p.A., dont le siège social est situé à Largo Augusto 8, 20122 Milano, Italie. Le contrat de transport n'est donc passé qu'entre le passager et l'entreprise de transport Moby S.p.A. En ce qui concerne le transport en ferry, seules les conditions générales de transport dans la version en vigueur établies par MOBY S.p.A. s'appliquent pour le transport de passagers avec ou sans véhicule. MOBY Lines Europe GmbH, Wiesbaden, Allemagne, est exclusivement responsable en ce qui concerne la réception et le traitement réglementaires des réservations. Toute responsabilité de MOBY Lines Europe GmbH, Wiesbaden, concernant l'exécution du contrat de transport est exclue.

**26.-TRIBUNAL COMPETENT:** Le transport de passagers avec ou sans véhicule est soumis au droit italien exclusivement. Le tribunal de Milan (Italie) sera seul compétent.

**27.-ASSURANCES:** Nous recommandons à nos passagers de souscrire une assurance annulation de la société Hanse Merkur. À rajouter directement lors de la réservation ou par Internet [www.mobylines.fr](http://www.mobylines.fr).



Moby S.p.A., Largo Augusto 8, 20122 Milano, Italie

## NOUS VOUS ASSURONS DES BONNES VACANCES!

### ASSURANCES ANNULATION

réservable jusqu'à 21 jours après la réservation du voyage au plus tard, en cas de réservations effectuées 30 jours avant le départ il faut effectuer la conclusion immédiatement lors de la réservation.



**PRIMES PAR VEHICULE\***

**9,00 €**

\*Les atterrages (par ex. voiture avec caravane) sont facturés comme les véhicules

Sous [www.mobylines.fr](http://www.mobylines.fr) vous trouverez également les conditions d'assurance

- Coûts d'annulation contractuels en cas de non départ pour cause d'une maladie grave inattendue, un accident grave ou du décès.
- Coûts supplémentaires pour l'aller au cas où vous vous retarderez à cause des événements indiqués ci-dessus.
- En complément, l'assurance inclut le chômage après un licenciement pour motif économique et la réembauche après le chômage.
- Franchise: si l'assurance entre en vigueur en cas de maladie grave, la franchise s'élève à 20% du montant remboursable, mais au moins à 25 € par véhicule ou attelage assuré. Dans tous les autres cas: pas de franchise.

